

CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA-VILLE
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 24 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAUTH Cyril, Maire de Mantes-la-Ville.

Etaient présents : M. NAUTH, M. MORIN, Mme GENEIX, Mme FUHRER-MOGUEROU, M. JOURDHEUIL, Mme MAHE, Mme GRENIER, M. JUSTICE, Mme TRIANA, Mme BAILLEUL, M. HUBERT, Mme HERON, Mme MELSE, M. GASPALOU, Mme PEULVAST-BERGEAL, Mme GUILLEN, M. VISINTAINER et M. CARLAT.

Absents : M. OMET, M. PAILLET, M. BRY, M. DAVENET Eric, M. DAVENET Alexis, M. GEORGES, M. BENMOUFFOK, Mme LAVANCIER, Mme BAURET, Mme MESSDAGHI.

Absents excusés : M. MARTIN, M. MARUSZAK, Mme MACEDO DE SOUZA, Mme BROCHOT, M. AFFANE.

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Monsieur MARTIN à Madame TRIANA
Monsieur MARUSZAK à Madame HERON
Madame MACEDO DE SOUZA à Monsieur JOURDHEUIL
Madame BROCHOT à Monsieur GASPALOU
Monsieur AFFANE à Madame PEULVAST BERGEAL

Monsieur NAUTH : « Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs, il est 19 heures, le Conseil municipal de ce soir peut commencer. »

Monsieur NAUTH donne lecture des pouvoirs.

Madame PEULVAST-BERGEAL : « Monsieur le Maire, si je puis me permettre, je constate que vous n'êtes que treize autour de cette table. Votre majorité est très incomplète. Vous ne serez donc pas surpris si je vous dis que nous ne resterons pas lors de ce conseil municipal. Cela ne vous surprendra pas, mais si vous pouviez nous dire quand vous pourriez le repousser. »

Monsieur NAUTH : « Vendredi matin à 9 h 30. »

Madame PEULVAST-BERGEAL : « Très bien. Nous serons là. »

Monsieur NAUTH : « Bonne fin de journée à vous. »